

L'ANNATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors parti vué au bien commun du Pays de Vaud.

A bas l'impôt fédéral direct !

Le parti radical suisse, emmené par sa section genevoise, a inscrit la suppression de l'impôt fédéral direct à son programme. Ses motifs sont de deux sortes. Le premier est lié à l'évolution des échanges économiques. L'internationalisation des affaires, centrale par l'immédiateté d'internet, produit en quantité croissante des gains impossibles ou presque impossibles à taxer, tant ils vagabondent anonymement d'un coin du monde à l'autre. Ce n'est finalement qu'au moment de la consommation que le virtuel rejoint le réel et qu'il est possible de percevoir un impôt d'une manière ciblée et proportionnée. De là un intérêt croissant pour les impôts indirects au détriment de l'impôt direct.

Le second argument est de politique monétaire. Il s'agit pour la Suisse d'harmoniser ses pratiques avec celles de ses voisins européens qui, statutairement, connaissent tous une TVA d'au moins 15 %. Selon M. Pierre Maudet, on comprendrait ainsi les effets parfois doux de la concurrence fiscale entre les Etats européens. Ce deuxième argument est moins probant. Si les cantons jugent nécessaire de le faire, ils peuvent décider de modifier leurs pratiques eux-mêmes et sans passer par un alignement sur les Etats de l'Union. Comme les Suisses ne le savent que trop bien, toute harmoni-

sation partielle est grosse d'une harmonisation complète.

Pour compenser le manque à percevoir, les radicaux proposent d'abord d'élever le taux de la TVA. Pour répondre à la gauche, qui considère l'impôt indirect comme antisocial parce qu'il ne contribue pas à la redistribution des richesses, ils envisagent de moduler fortement le taux en fonction de la plus ou moins grande nécessité du produit frappé. Ils envisagent aussi la création d'une fiscalité «écologique», un impôt sur l'énergie, par exemple, ou une taxe sur le CO₂.

Dans son article «A bas l'impôt fédéral direct !»¹, Mme Chantal Tauxe rappelle ces arguments et en rappelle un plus classique: «La mort de l'IFD [...] redonnerait sa lisibilité d'origine au système fiscal: les impôts directs aux cantons, les indirects à la Confédération». Dans *L'Hebdo* précédent, M. le conseiller d'Etat Broulis allait dans le même sens: «La répartition des impôts directs et indirects devrait être revue. Les premiers devraient aller aux cantons et aux communes, les seconds à la Confédération.»

De fait, la Suisse connaît deux niveaux de pouvoir et il serait logique de définir les compétences fiscales de chacun en fonction de sa nature et de son rôle. Il

est absurde que le canton et la Confédération frappent le citoyen de deux impôts directes distinctes. Au pouvoir original et à la compétence générale des cantons correspond l'impôt direct, celui qui touche *directement* les personnes. La Confédération, elle, n'a que des tâches déléguées et sectorielles. Les impôts indirects lui suffisent parfaitement pour les accomplir.

Le but de l'opération n'est pas de payer moins d'impôts ni de mettre l'Etat sur la paille. Il s'agit simplement de payer d'une façon plus conforme aux réalités politiques et économiques de la Confédération et des cantons.

La suppression de l'impôt fédéral direct touche aussi les cantons. Selon l'article 128, alinéa 4 de la Constitution, 30 % du produit brut de l'impôt fédéral direct, soit environ quatre milliards, leur est attribué, dont un sixième au moins est affecté à la péréquation financière intercantonale. Les cantons pourront compenser cette perte par une augmentation de leur imposition directe.

Outre la simplification administrative et les économies qui résulteraient de la suppression de l'aller-retour canton-Confédération-canton, la restitution de cette capacité fiscale dispenserait les cantons d'aller quérirander des sous à la Confédération, attitude peu digne

d'Etats souverains. Elle leur rendrait aussi la responsabilité de la péréquation intercantonale, dont l'initiative pour la suppression de l'IFD, retirée en 2002 contre l'avis des représentants de la Ligue vaudoise, prévoyait expressément qu'elle serait «maintenue au moins à son niveau actuel».

Les idées justes ne meurent jamais. Il est encourageant que ce combat de toujours de la *Ligue vaudoise* soit relancé par des politiciens assez éloignés de nos préoccupations et qui ajoutent de nouveaux arguments aux arguments fédéralistes traditionnels. Le mouvement prend de l'ampleur.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ *L'Hebdo* du 25 janvier 2007.

Découvertes

On remplirait aisément un quotidien par les seules chroniques des concerts que l'on peut entendre en pays vaudois, lequel ne représente, en comptant entre cinq et cinquante minutes pour aller au concert, qu'un dixième de la population parisienne par exemple. On découvre parfois beaucoup mieux que des tentatives touchantes d'amateurs de paroisses, mais au contraire de véritables réussites dont la presse ne parle pas par manque de place ou de curiosité. Témoin le concert donné par l'ensemble de voix de femmes EVOS le 20 janvier dernier à Pully, sous la direction de Dominique Tille: belles voix, pures et précises, préparées avec un soin exigeant par Francine Waeber-Moulin, dans des pièces de Franck, Fauré, et Mendelssohn, mais aussi, belle surprise, dans la création d'un *Credo* de Blaise Mettraux destiné de toute évidence à entrer au répertoire. Témoin aussi les *Quatre petites Pièces* pour piano, violon et cor, de Charles Koechlin (1867-1950), données à Vevey le 11 janvier par Mmes Marie-Luise Neunecker, corniste, Antje Weithaas, violoniste et Silke Avenhaus, pianiste: des musiciennes accomplies, une partition qui est un chef-d'œuvre. Mais il faudrait aussi parler des cantates de Bach que Jean-Daniel Hostettler trouve moyen de présenter, chaque deuxième dimanche du mois en hiver, à l'église de Villamont, et chaque fois avec un nouvel ensemble, de nouveaux solistes, aussi remarquables qu'encore inconnus - à croire que le canton de Vaud est un conservatoire inépuisable. Ou encore du récital de Paul Lewis, à Vevey aussi, le 28 novembre dernier, dans quatre sonates de Beethoven: le grand pianiste anglais, peu connu chez nous, paraît habile par Beethoven. Ou enfin des concerts organisés par Pierre-Alain Clerc à l'enseigne des *Gouls Réunis*¹, dont l'extrême qualité et l'originalité devraient remplir à chaque fois l'église Saint-Laurent.

D.L.
¹ Prenez la peine de consulter le site www.lesgoulsreunis.com

Plus qu'une semaine pour admirer François Bocion à Vevey

dominant le lac. Ici comme dans *Le remorqueur ou Lavandières à San Remo*, le ciel occupe les deux tiers voire les quatre cinquièmes du tableau, ce qui ajoute une impression de grandeur à l'ensemble. Mais ces ciels contiennent à peine un nuage. Dans les tableaux de Bocion le vent souffle assez pour gonfler les voiles et pousser la fumée des bateaux à vapeur, mais pas assez pour soulever de vagues.

Détail intéressant, le Musée Jenisch expose également des œuvres d'une tout autre nature, à savoir quelques-unes des nombreuses caricatures que l'artiste dessina pour le journal lausannois *La Guêpe*. On y découvre un Bozien à l'humour piquant: *Système métatriques* figure la méthode du bâton à appeler aux braves citoyens, *Système du pied* celle du coup de botte à l'arrière-train, et *Séance de la commission de gestion* nous montre quatre bons hommes endormis sur leur siège. Enfin on constate l'étonnante modernité de l'artiste vaudois qui, plus d'un siècle avant que le Ronchon n'eût signé dans les peintures suisses à l'Exposition universelle de 1867 : «Les tableaux de M. Bocion ont beaucoup intéressé: c'est la première fois qu'on représente avec autant de bonheur certains aspects du lac Léman. La couleur est élégante, le choix des lignes distingué et l'effet saisi avec une rare délicatesse.»

Comme Charles Gleyre, Bocion exerce celle dans la composition et dans la maîtrise de la lumière; son trait est fin et peu chargé de matière. En revanche il a pas suivi son maître dans le choix de thèmes historiques ou mythologiques, préférant les paysages ou les scènes de la vie lacustre. Cela ne l'empêche pas de conférer à certains tableaux un air grandiose. *Déchargement du foin à Ouchy*, par exemple, montre de grands bateaux à masts au premier plan avec, en arrière-plan, la haute figure des Alpes

de l'école de Barbizon (dont Corot fut l'un des fondateurs) vont prendre des notes dans la nature avant de reproduire en atelier ce qu'ils ont vu. On peut dire en ce sens que Bocion se trouve «au seuil de l'impressionnisme»: grâce à l'apparition de la peinture à l'huile en tubes, les impressionnistes feront un pas supplémentaire en allant peindre *sur le motif*, à l'extérieur.

Mais nul besoin de connaître l'histoire de l'art pour goûter la beauté si évidente des tableaux de Bocion. Citons son maître et compatriote Charles Gleyre, qui notaient dans un rapport sur les peintres suisses à l'Exposition universelle de 1867 : «Les tableaux de M. Bocion ont beaucoup intéressé: c'est la première fois qu'on représente avec autant de bonheur certains aspects du lac Léman. La couleur est élégante, le choix des lignes distingué et l'effet saisi avec une rare délicatesse.»

Comme Charles Gleyre, Bocion exerce celle dans la composition et dans la maîtrise de la lumière; son trait est fin et peu chargé de matière. En revanche il a pas suivi son maître dans le choix de thèmes historiques ou mythologiques, préférant les paysages ou les scènes de la vie lacustre. Cela ne l'empêche pas de conférer à certains tableaux un air grandiose. *Déchargement du foin à Ouchy*, par exemple, montre de grands bateaux à masts au premier plan avec, en arrière-plan, la haute figure des Alpes

de l'école de Barbizon (dont Corot fut l'un des fondateurs) vont prendre des notes dans la nature avant de reproduire en atelier ce qu'ils ont vu. On peut dire en ce sens que Bocion se trouve «au seuil de l'impressionnisme»: grâce à l'apparition de la peinture à l'huile en tubes, les impressionnistes feront un pas supplémentaire en allant peindre *sur le motif*, à l'extérieur.

Mais nul besoin de connaître l'histoire de l'art pour goûter la beauté si évidente des tableaux de Bocion. Citons son maître et compatriote Charles Gleyre, qui notaient dans un rapport sur les peintres suisses à l'Exposition universelle de 1867 : «Les tableaux de M. Bocion ont beaucoup intéressé: c'est la première fois qu'on représente avec autant de bonheur certains aspects du lac Léman. La couleur est élégante, le choix des lignes distingué et l'effet saisi avec une rare délicatesse.»

Comme Charles Gleyre, Bocion exerce celle dans la composition et dans la maîtrise de la lumière; son trait est fin et peu chargé de matière. En revanche il a pas suivi son maître dans le choix de thèmes historiques ou mythologiques, préférant les paysages ou les scènes de la vie lacustre. Cela ne l'empêche pas de conférer à certains tableaux un air grandiose. *Déchargement du foin à Ouchy*, par exemple, montre de grands bateaux à masts au premier plan avec, en arrière-plan, la haute figure des Alpes

de l'école de Barbizon (dont Corot fut l'un des fondateurs) vont prendre des notes dans la nature avant de reproduire en atelier ce qu'ils ont vu. On peut dire en ce sens que Bocion se trouve «au seuil de l'impressionnisme»: grâce à l'apparition de la peinture à l'huile en tubes, les impressionnistes feront un pas supplémentaire en allant peindre *sur le motif*, à l'extérieur.

Mais nul besoin de connaître l'histoire de l'art pour goûter la beauté si évidente des tableaux de Bocion. Citons son maître et compatriote Charles Gleyre, qui notaient dans un rapport sur les peintres suisses à l'Exposition universelle de 1867 : «Les tableaux de M. Bocion ont beaucoup intéressé: c'est la première fois qu'on représente avec autant de bonheur certains aspects du lac Léman. La couleur est élégante, le choix des lignes distingué et l'effet saisi avec une rare délicatesse.»

Comme Charles Gleyre, Bocion exerce celle dans la composition et dans la maîtrise de la lumière; son trait est fin et peu chargé de matière. En revanche il a pas suivi son maître dans le choix de thèmes historiques ou mythologiques, préférant les paysages ou les scènes de la vie lacustre. Cela ne l'empêche pas de conférer à certains tableaux un air grandiose. *Déchargement du foin à Ouchy*, par exemple, montre de grands bateaux à masts au premier plan avec, en arrière-plan, la haute figure des Alpes

de l'école de Barbizon (dont Corot fut l'un des fondateurs) vont prendre des notes dans la nature avant de reproduire en atelier ce qu'ils ont vu. On peut dire en ce sens que Bocion se trouve «au seuil de l'impressionnisme»: grâce à l'apparition de la peinture à l'huile en tubes, les impressionnistes feront un pas supplémentaire en allant peindre *sur le motif*, à l'extérieur.

Mais nul besoin de connaître l'histoire de l'art pour goûter la beauté si évidente des tableaux de Bocion. Citons son maître et compatriote Charles Gleyre, qui notaient dans un rapport sur les peintres suisses à l'Exposition universelle de 1867 : «Les tableaux de M. Bocion ont beaucoup intéressé: c'est la première fois qu'on représente avec autant de bonheur certains aspects du lac Léman. La couleur est élégante, le choix des lignes distingué et l'effet saisi avec une rare délicatesse.»

Comme Charles Gleyre, Bocion exerce celle dans la composition et dans la maîtrise de la lumière; son trait est fin et peu chargé de matière. En revanche il a pas suivi son maître dans le choix de thèmes historiques ou mythologiques, préférant les paysages ou les scènes de la vie lacustre. Cela ne l'empêche pas de conférer à certains tableaux un air grandiose. *Déchargement du foin à Ouchy*, par exemple, montre de grands bateaux à masts au premier plan avec, en arrière-plan, la haute figure des Alpes

de l'école de Barbizon (dont Corot fut l'un des fondateurs) vont prendre des notes dans la nature avant de reproduire en atelier ce qu'ils ont vu. On peut dire en ce sens que Bocion se trouve «au seuil de l'impressionnisme»: grâce à l'apparition de la peinture à l'huile en tubes, les impressionnistes feront un pas supplémentaire en allant peindre *sur le motif*, à l'extérieur.

Mais nul besoin de connaître l'histoire de l'art pour goûter la beauté si évidente des tableaux de Bocion. Citons son maître et compatriote Charles Gleyre, qui notaient dans un rapport sur les peintres suisses à l'Exposition universelle de 1867 : «Les tableaux de M. Bocion ont beaucoup intéressé: c'est la première fois qu'on représente avec autant de bonheur certains aspects du lac Léman. La couleur est élégante, le choix des lignes distingué et l'effet saisi avec une rare délicatesse.»

Comme Charles Gleyre, Bocion exerce celle dans la composition et dans la maîtrise de la lumière; son trait est fin et peu chargé de matière. En revanche il a pas suivi son maître dans le choix de thèmes historiques ou mythologiques, préférant les paysages ou les scènes de la vie lacustre. Cela ne l'empêche pas de conférer à certains tableaux un air grandiose. *Déchargement du foin à Ouchy*, par exemple, montre de grands bateaux à masts au premier plan avec, en arrière-plan, la haute figure des Alpes

de l'école de Barbizon (dont Corot fut l'un des fondateurs) vont prendre des notes dans la nature avant de reproduire en atelier ce qu'ils ont vu. On peut dire en ce sens que Bocion se trouve «au seuil de l'impressionnisme»: grâce à l'apparition de la peinture à l'huile en tubes, les impressionnistes feront un pas supplémentaire en allant peindre *sur le motif*, à l'extérieur.

Mais nul besoin de connaître l'histoire de l'art pour goûter la beauté si évidente des tableaux de Bocion. Citons son maître et compatriote Charles Gleyre, qui notaient dans un rapport sur les peintres suisses à l'Exposition universelle de 1867 : «Les tableaux de M. Bocion ont beaucoup intéressé: c'est la première fois qu'on représente avec autant de bonheur certains aspects du lac Léman. La couleur est élégante, le choix des lignes distingué et l'effet saisi avec une rare délicatesse.»

Comme Charles Gleyre, Bocion exerce celle dans la composition et dans la maîtrise de la lumière; son trait est fin et peu chargé de matière. En revanche il a pas suivi son maître dans le choix de thèmes historiques ou mythologiques, préférant les paysages ou les scènes de la vie lacustre. Cela ne l'empêche pas de conférer à certains tableaux un air grandiose. *Déchargement du foin à Ouchy*, par exemple, montre de grands bateaux à masts au premier plan avec, en arrière-plan, la haute figure des Alpes

de l'école de Barbizon (dont Corot fut l'un des fondateurs) vont prendre des notes dans la nature avant de reproduire en atelier ce qu'ils ont vu. On peut dire en ce sens que Bocion se trouve «au seuil de l'impressionnisme»: grâce à l'apparition de la peinture à l'huile en tubes, les impressionnistes feront un pas supplémentaire en allant peindre *sur le motif*, à l'extérieur.

Mais nul besoin de connaître l'histoire de l'art pour goûter la beauté si évidente des tableaux de Bocion. Citons son maître et compatriote Charles Gleyre, qui notaient dans un rapport sur les peintres suisses à l'Exposition universelle de 1867 : «Les tableaux de M. Bocion ont beaucoup intéressé: c'est la première fois qu'on représente avec autant de bonheur certains aspects du lac Léman. La couleur est élégante, le choix des lignes distingué et l'effet saisi avec une rare délicatesse.»

Comme Charles Gleyre, Bocion exerce celle dans la composition et dans la maîtrise de la lumière; son trait est fin et peu chargé de matière. En revanche il a pas suivi son maître dans le choix de thèmes historiques ou mythologiques, préférant les paysages ou les scènes de la vie lacustre. Cela ne l'empêche pas de conférer à certains tableaux un air grandiose. *Déchargement du foin à Ouchy*, par exemple, montre de grands bateaux à masts au premier plan avec, en arrière-plan, la haute figure des Alpes

de l'école de Barbizon (dont Corot fut l'un des fondateurs) vont prendre des notes dans la nature avant de reproduire en atelier ce qu'ils ont vu. On peut dire en ce sens que Bocion se trouve «au seuil de l'impressionnisme»: grâce à l'apparition de la peinture à l'huile en tubes, les impressionnistes feront un pas supplémentaire en allant peindre *sur le motif*, à l'extérieur.

Mais nul besoin de connaître l'histoire de l'art pour goûter la beauté si évidente des tableaux de Bocion. Citons son maître et compatriote Charles Gleyre, qui notaient dans un rapport sur les peintres suisses à l'Exposition universelle de 1867 : «Les tableaux de M. Bocion ont beaucoup intéressé: c'est la première fois qu'on représente avec autant de bonheur certains aspects du lac Léman. La couleur est élégante, le choix des lignes distingué et l'effet saisi avec une rare délicatesse.»

Comme Charles Gleyre, Bocion exerce celle dans la composition et dans la maîtrise de la lumière; son trait est fin et peu chargé de matière. En revanche il a pas suivi son maître dans le choix de thèmes historiques ou mythologiques, préférant les paysages ou les scènes de la vie lacustre. Cela ne l'empêche pas de conférer à certains tableaux un air grandiose. *Déchargement du foin à Ouchy*, par exemple, montre de grands bateaux à masts au premier plan avec, en arrière-plan, la haute figure des Alpes

de l'école de Barbizon (dont Corot fut l'un des fondateurs) vont prendre des notes dans la nature avant de reproduire en atelier ce qu'ils ont vu. On peut dire en ce sens que Bocion se trouve «au seuil de l'impressionnisme»: grâce à l'apparition de la peinture à l'huile en tubes, les impressionnistes feront un pas supplémentaire en allant peindre *sur le motif*, à l'extérieur.

Mais nul besoin de connaître l'histoire de l'art pour goûter la beauté si évidente des tableaux de Bocion. Citons son maître et compatriote Charles Gleyre, qui notaient dans un rapport sur les peintres suisses à l'Exposition universelle de 1867 : «Les tableaux de M. Bocion ont beaucoup intéressé: c'est la première fois qu'on représente avec autant de bonheur certains aspects du lac Léman. La couleur est élégante, le choix des lignes distingué et l'effet saisi avec une rare délicatesse.»

Splendeurs et misères de la démocratie directe

I Démocratie directe et nationalisme helvétique

La démocratie directe est pour les Suisses un sujet de fierté. Ils y voient (majoritairement) un bon motif parmi d'autres de rejeter toute idée d'adhésion à l'Union européenne. La possibilité donnée au peuple, fut-il composé de 60 % à 80 % d'abstiens, de contrôler, de corriger, d'annuler ou (plus souvent) de confirmer les décisions du pouvoir législatif, objet d'une saine méfiance, mieux encore, de modifier la Constitution, est considérée comme un privilège précieux et intouchable. Comment d'ailleurs ne le serait-il pas puisque sa suppression ou même son importante limitation (augmentation inacceptable du nombre de signatures pour une initiative ou un référendum) impliquerait que le peuple, respectivement la majorité du peuple votant et des cantons, décide de faire hara-kiri ?

Ce n'est pas qu'il n'y ait des lamentations périodiques sur l'abus de ces droits, mais elles s'annulent dans la mesure où elles proviennent alternativement de la gauche et de la droite ou d'autres camps opposés, toujours de ceux qui craignent (avant la votation) ou déplorent (au vu de son résultat) le désaveu par le peuple de leurs convictions les plus profondes. Le peuple s'égare: populisme, populisme !

Néanmoins, un grand avantage est que l'on sait ainsi (prétendument), à l'intérieur des frontières et au-delà, ce que veut le «peuple suisse». La «volonté générale» a donné son verdict, pour la délectation posthume de Rousseau. Quant à la minorité, même de 49,9 %, elle est du même coup vouée à l'inexistence ou à tout le moins frappée d'ostracisme pour l'objet en question. Selon la terminologie usuelle de nos médias, elle a reçu une gifle, une claqué, une baffe. Ce sont même des euphémismes. Par la simple application d'une règle universellement admise, la démocratie directe a mis cette minorité au tapis par un direct à l'estomac, par un k.o. technique ou non, suivi d'évacuation sur une civière. *Vae victis!* Il n'y a pas de réplique à cela, sauf à contester le décompte des bulletins, pratiquement largement répandue dans le monde mais peu courante chez nous.

Simple, verrouillé à double tour, le système de la démocratie directe est ainsi crédité d'une sorte de perfection juridique et formelle. On ne peut pas faire mieux et, par rapport à nous, tous les autres Etats du monde souffrent d'un déficit démocratique plus ou moins grave. Et dans l'histoire? N'alliez pas nous rebattre les oreilles avec la prétendue démocratie directe d'Athènes, en réalité plus censitaire encore que les anciennes *Landsgemeinden*, avec tous ces esclaves.

Et pourtant... Pourtant nous qui, dans ce journal, avons toujours considéré, sans grandes illusions, que la démocratie directe (dont nous avions initié et obtenu la pleine restauration, si l'on peut dire grâce à elle-même, par la votation de 1949 abrogeant l'art. 89 bis de la Constitution) que la démocratie directe peut être – mais pas toujours – un corréctif par rapport à la démocratie parlementaire, sommes sans illusion sur la prétendue excellence de cette institution. Sans doute le peuple, c'est-à-dire la majorité plus ou moins faible des votants, est-il généralement prudent et raisonnable, préférant la quiétude du marais aux sirènes des extrêmes. Mais il y a des risques de dérapages! Constatant qu'aucune voie de recours n'est prévue contre la volonté populaire, les constitutionnalistes nous avertissent que rien n'empê-

cherait ledit peuple et la majorité des cantons de décider la suppression de ceux-ci par abrogation de la Constitution actuelle et l'instauration, en lieu et place, d'une nouvelle République helvétique encore plus une et indivisible que celle de 1799, de sinistre mémoire.

Hypothèse farfelue? Qui mais ce qui est pour nous aussi impensable qu'un cataclysme mondial, comme par exemple la fonte du Pôle nord, du Groenland et de l'Antarctique dans les dix ans à venir, peut se produire sur le long terme, à doses homéopathiques, par grignotages patients, pas nécessairement délibérés, de la structure fédéraliste qui est la condition même de la survie de la Suisse. Si, au gré d'une trentaine de votes populaires durant les deux ou trois prochaines décennies, la progression de la centralisation se poursuit malgré quelques coups d'arrêt et si, contrairement à ce que nous soutenons, ce processus est inévitable, c'est alors la fin de la Suisse qui est inévitable. Mais par quoi sera-t-elle remplacée?

A l'exposition universelle de Séville, le monde était informé du fait que la Suisse n'existe pas, ce qui était juste dans la mesure où cela signifiait qu'elle n'était pas une nation, ce que Ramuz avait déjà proclamé près d'un siècle plus tôt. Depuis lors, des pluminifs et chroniqueurs ont fantasmé sur la fin de la Suisse. Dans un registre plus positif, ce printemps, Antoine Chollet a publié aux Presses du Belvédère un essai intitulé *La Suisse, nation fêlée / Essai sur le nationalisme helvétique*. On trouvera dans cet ouvrage au style clair et alerte maintes réflexions et critiques judicieuses (par exemple sur les élucubrations de Gonzaghe de Reynold et de Denis de Rougemont, ou lorsqu'il écrit, au verso de la couverture, que «quant au peuple suisse, il faut avoir une imagination fertile pour en concevoir concrètement l'existence») prolongeant ainsi la déclaration de Séville, ce qui d'ailleurs n'empêche pas les étrangers de nous trouver quelques «dénominateurs communs». Mais, malheureusement, son argumentation est sérieusement compromise par le fait que, partant du présupposé que la Suisse, comme Etat, doit répondre à la définition traditionnelle de la nation, mais n'y répond pas (ce qui est vrai), elle est fêlée. Comment peut-elle être une nation fêlée, puisqu'elle n'est pas une nation? Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne présente pas des fissures, comme la plupart des bâtiments anciens et même récents, comme la plupart des Etats, qu'ils soient ou non des nations. Or la majorité des Etats du monde ne sont pas des nations au sens de la définition traditionnelle, malgré leurs efforts pour fabriquer un nationalisme de façade (avec une équipe de football ou des athlètes candidats aux médailles par exemple). La Yougoslavie a échâlé en morceaux après la mort de Tito. La Belgique, fabriquée en 1830, présente une fêture longitudinale assez importante. Allez dire aux Catalans et aux Basques qu'ils font partie de la nation espagnole! Et quant aux Etats de l'Afrique noire, déçouplés sur le canevas des colonies, mieux vaut ne pas en parler.

Antoine Chollet se trouve ainsi en porte-à-faux. S'il a raison de dénoncer le caractère artificiel d'un prétextu nationalisme helvétique, dont on sait qu'il a été élaboré dès la deuxième moitié du XIX^e siècle sur des mythes, il fourre dans le même panier comme mythes rassembleurs, formant une mythologie qui «tourne toujours un peu à vide», la neu-

faut pas se limiter aux quatre langues fédérales (il oublie qu'il y en a au moins une vingtaine si l'on compte les différents *schwyzerütsch*) «mais intégrer autant de communautés que possible et favoriser de manière très active les échanges entre elles». Il considère que l'un des plus beaux projets «que la Suisse pourrait construire afin de déborder les idéologies nationalistes» serait de promouvoir ce très large multilinguisme et «nous enjoindre à penser ce dans un idéal cosmopolitique, qui dépasse les représentations nationales figurées pour affirmer la primauté de l'interdépendance» plutôt que de «célebrer une indépendance factice». Brief, un gratté-ciel de Babel.

En conclusion, comme Antoine Chollet voudrait bien mais ne parvient pas à se débarrasser de ce concept de «nation suisse», il cherche à le dépasser en réinterprétant la notion de *Weltensaktion* pour la retenir «sans son aspect national» (comme un café décaféiné), c'est-à-dire «une communauté fondée sur la volonté de ses membres de vivre ensemble». Et alors? Bien sûr! Mais il considère que la Suisse ne s'est pas construite ainsi, ce qui historiquement est au moins à moitié faux, et pense la Suisse comme un devenir volontaire, un projet, dont il se demande s'il a un avenir. Il pense que oui, précisément grâce au fait que la Suisse est une nation fêlée, se prêtant donc mieux que d'autres à un dépassement de l'idée nationale, pour lui mauvaise et funeste par essence, «étant fondée sur la violence, la peur, le mépris.» Il va sans doute de soi, pour lui, que la démocratie est le meilleur des régimes possibles et déclare: «On ne peut croire en même temps à la démocratie et à la nation, ces deux idées sont, aujourd'hui et en Europe tout du moins, deve nues antithétiques».

Voilà qui donne à penser! Tout vrai démocrate doit récuser complètement l'idée même de nation. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester avoir une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester avoir une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester avoir une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester avoir une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester avoir une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester avoir une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester avoir une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester avoir une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester avoir une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester avoir une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester avoir une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas un nationaliste. S'il est néanmoins catalogué, par le hasard de la naissance, du mariage, d'une naturalisation, comme sujet ou citoyen d'un Etat déterminé, il doit absolument contester ayant une «nationalité». Même se déclarer Européen pourrait avoir un relent de nationalisme. Le vrai démocrate n'est cependant pas

Non à la caisse-maladie « unique et sociale »

Introduction

Nous voterons le 11 mars 2007 au sujet de l'initiative lancée par le « mouvement populaire des familles ». A l'origine, le parti socialiste suisse était opposé à l'idée, avant d'emboîter avec ferveur les principes de l'initiative et, à l'image de M. Maillard, d'en faire un cheval de bataille pour les élections cantonales et fédérales.

L'initiative prévoit une modification majeure du modèle actuel, avec la création d'une caisse unique pour l'assurance obligatoire des soins, à laquelle s'ajouteraient la fixation des primes «en fonction de la capacité économique des assurés». Ce dernier point fait l'objet de constantes interprétations fort divergentes sur son mode d'application, non précisé par l'initiative. Ainsi, les estimations faites situent les coûts entre 10 et 17 % des revenus, selon les camps, 15 % apparaissant comme réaliste. Le système devrait être opérationnel en 3 ans au plus, reprenant les actifs (et passifs) des institutions d'assurances existantes. Cela pose d'ailleurs des problèmes juridiques importants, les caisses étant des «personnes juridiques de droit privé», et ne pouvant, à ce titre, être expropriées de leurs biens. La protection des données des patients transmises à une caisse unique serait également un problème délicat et sans doute à l'origine de procès à répétitions.

Des chiffres

Selon l'office fédéral de la statistique, ce sont près de 500000 personnes (plus de 120000 dans les hôpitaux) exerçant une activité lucrative en Suisse qui travaillent dans le secteur de la santé, ce qui correspond à 11,5 % de la population active.

Les séjours hospitaliers (1,4 million par an) durent en moyenne de 11 à 12 jours, au coût réel moyen de 1000 francs par jour. Les coûts de la santé sont au total d'environ 55 milliards par an, dont pratiquement la moitié pour les hôpitaux. Les coûts administratifs dépassent 2,5 milliards par an, 3,5 milliards si l'on y inclut la prévention. Par rapport au produit intérieur brut, la part dévolue à la santé est de 11,6 %, soit à peu près le double qu'en 1970.

Les frais liés à la seule assurance obligatoire des soins sont de 20 milliards par an, soit trois fois le montant total de l'IFD (impôt fédéral direct)... 40% de cette somme tire son origine du revenu fiscal, ce qui signifie que les revenus supérieurs contribuent déjà davantage que les personnes de modeste condition à couvrir les frais de l'assurance-maladie.

Il est important de considérer l'origine des fonds qui servent à couvrir les coûts de santé: il s'avère que les ménages paient directement 32 % des frais, les assurances sociales, autre principal bailleur, au premier rang desquelles se trouvent les caisses-maladie, en couvrant 42 %.

Arguments

En faveur de l'initiative, c'est une plus grande solidarité qui est avancée, les hauts revenus payant davantage. Il n'y aurait plus de raisons de changer d'assurance pour avoir une prime plus basse, ce qui occasionnerait des économies.

Les arguments en défaveur de l'initiative ne manquent pas: perte d'incitation aux économies par absence de toute concurrence, perte de compensation entre cantons, avec augmentation des primes dans les cantons moins coûteux, disparition des franchises à option, absence de liberté de choix de l'assurance. Un problème lancinant concerne l'augmentation prévisible des coûts. En effet, partout dans le monde, les systèmes de santé centralisés ont montré leur incapacité à la fois à enrayer l'élevation des coûts, ainsi qu'à maintenir une qualité et un accès optimaux des soins à la population. Actuellement, le seul vieillissement de celle-ci (depuis 1950, la population résidente de plus de 65 ans a presque doublé en proportion) entraîne une croissance annuelle des coûts de santé de l'ordre de 4 %. Si M. Couchepin peut se targuer d'avoir opportunément obtenu une plus faible augmentation récente des primes, c'est que le cercan administratif et diverses mesures plus que discutables concernant les prestataires de soins (clause du besoin, pressions liées à TarMed) ont déjà commencé à altérer le système de santé au nom d'une idée

obsédante: juguler l'augmentation des coûts de la santé.

La caisse unique instaurerait à coup sûr l'apparition d'une médecine à deux vitesses: en effet, l'augmentation modérée (sensiblement moindre ces dernières années que celle des primes) mais actuellement inexorable des coûts de santé deviendrait inacceptable sur le plan politique, car le pourcentage prélevé des revenus devrait forcément s'accentuer pour couvrir les déficits. Pour éviter une telle issue très impopulaire, le pouvoir politique serait tenté par toutes mesures qui permettraient une diminution des coûts à la charge de la caisse, réduisant l'étendue de la prise en charge des soins, avec pour corollaire la possible fermeture d'hôpitaux, des limitations croissantes de remboursement d'actes thérapeutiques, des listes d'attente pour les soins chirurgicaux. Pour pallier ces effets désastreux, les gens seraient amenés à conclure des assurances complémentaires privées en nombre, pour le plus grand bénéfice des caisses, permettant un accès plus large aux réseaux non étatiques, mieux gérés, en particulier les cliniques et les soins sans limitation de la liberté de choix du médecin ou de la thérapie. C'est un effet prévisible exactement inverse à la volonté affirmée des initiateurs et de la gauche en général.

La Chambre médicale de la FMH a choisi l'option de la liberté de vote, désirant éviter de prendre une position qui soit difficile à comprendre pour une partie de ses membres. De façon surprenante, les résultats d'une consultation interne à mi-membre des membres de la Société Vaudoise de Médecine a montré que 61 % d'entre eux étaient en faveur de l'initiative. Cela a fait réagir M. Couchepin, se demandant si les médecins ne choisissaient pas le suicide pour éviter la grippe!

De fait, il est manifeste que les médecins vaudois sont exaspérés par l'évolution de la gestion administrative des caisses, par TarMed, structure extrêmement rigide et imparfaite, les modifications liées à l'usage du laboratoire en cabinet, et par les menaces de suppression de l'obligation de contracter (obligation pour les assurances

de rembourser leurs prestations). Ils ont étonnamment, pour une majorité d'entre eux dans le Canton, le sentiment que le service public leur offrirait davantage de garanties dans l'exercice de leur profession. Certes, les assurances n'ont de loin pas la couleur du lievre en sa parure hivernale! Leur clientèle est toujours garantie par l'obligation d'être assurée, et elles peuvent ainsi aisément augmenter chaque année leurs primes pour couvrir leurs pertes éventuelles lors de placements risqués comme ce fut le cas récemment, leur croissance administrative, la rénovation, ou l'achat de bâtiments et les réserves qu'elles jugeaient opportunes au-delà de la limite légale. Ces défauts, corrigeables au moins en partie, doivent-ils nous faire penser que la caisse unique serait meilleure? En aucun cas.

La caisse unique instaurerait à coup sûr l'apparition d'une médecine à deux vitesses: en effet, l'augmentation modérée (sensiblement moindre ces dernières années que celle des primes) mais actuellement inexorable des coûts de santé deviendrait inacceptable sur le plan politique, car le pourcentage prélevé des revenus devrait forcément s'accentuer pour couvrir les déficits. Pour éviter une telle issue très impopulaire, le pouvoir politique serait tenté par toutes mesures qui permettraient une diminution des coûts à la charge de la caisse, réduisant l'étendue de la prise en charge des soins, avec pour corollaire la possible fermeture d'hôpitaux, des limitations croissantes de remboursement d'actes thérapeutiques, des listes d'attente pour les soins chirurgicaux. Pour pallier ces effets désastreux, les gens seraient amenés à conclure des assurances complémentaires privées en nombre, pour le plus grand bénéfice des caisses, permettant un accès plus large aux réseaux non étatiques, mieux gérés, en particulier les cliniques et les soins sans limitation de la liberté de choix du médecin ou de la thérapie. C'est un effet prévisible exactement inverse à la volonté affirmée des initiateurs et de la gauche en général.

Cette initiative repose sur une idéologie imprégnée de la certitude que l'Etat est toujours le mieux placé pour résoudre les problèmes. Un système centralisé, monstre appelé à redistribuer plus de 20 milliards de francs par an, pourrait ainsi voir le jour. La perception de primes liées au revenu entraînerait certainement une augmentation des coûts globaux, tout en ouvrant la porte au rationnement des prestations et à l'apparition d'une vraie médecine à deux vitesses. Il faudrait donc s'attendre à l'émergence d'un véritable cartel bureaucratique alimenté par une augmentation substantielle et inéquitable fiscalement de la charge financière pour les classes moyenne et supérieure, qui contribuent déjà pour l'essentiel au financement de la santé publique.

Nous dirons clairement non à la «caisse unique et sociale» le 11 mars prochain. JEAN-FRANÇOIS LUTHI

Le débat est clos

Dans la controverse qui l'a opposée à Mme Suzette Sandoz, Mme Anne-Catherine Lyon a pris, à propos de l'enseignement du français, une position pour le moins équivoque. Elle semble engager une discussion dans 24 heures, mais son article fourmille d'indices donnant à penser que le débat est clos.

Soyons reconnaissants à Mme Lyon de blâmer «Maîtrise du français» dont elle reconnaît que le bilan s'est avéré plutôt mitigé», même si elle avance une inépnie en disant que les activités d'expression étaient très rarement pratiquées en classe avant qu'on eût introduit la méthode en question.

Louons-la aussi «de mettre un accent fort sur le français dont la connaissance est fondamentale pour aborder l'ensemble des autres matières».

Mme Lyon dépasse-t-elle le stade des intentions critiques? Rien n'est moins sûr. Sa réponse à Mme Sandoz commence par la citation d'un dénommé Lacombe (qui est-ce?), lequel, en 1825, se plaint du manque de connaissances orthographiques de certains élèves ayant achevé leurs études.

Ce type de remarque a pour fonction de relativiser les difficultés. Ce n'est pas mauvais; les analogies historiques aident à comprendre le présent. Malheureusement, les chercheurs en abusent. L'argument tourné au procédé rhétorique servant à désharmer l'adversaire.

Lors d'un colloque consacré aux «incivilités», nous avons entendu un pédiatre renommé

de rembourser leurs prestations). Ils ont étonnamment, pour une majorité d'entre eux dans le Canton, le sentiment que le service public leur offrirait davantage de garanties dans l'exercice de leur profession. Certes, les assurances n'ont de loin pas la couleur du lievre en sa parure hivernale! Leur clientèle est toujours garantie par l'obligation d'être assurée, et elles peuvent ainsi aisément augmenter chaque année leurs primes pour couvrir leurs pertes éventuelles lors de placements risqués comme ce fut le cas récemment, leur croissance administrative, la rénovation, ou l'achat de bâtiments et les réserves qu'elles jugeaient opportunes au-delà de la limite légale. Ces défauts, corrigeables au moins en partie, doivent-ils nous faire penser que la caisse unique serait meilleure? En aucun cas.

La caisse unique instaurerait à coup sûr l'apparition d'une médecine à deux vitesses: en effet, l'augmentation modérée (sensiblement moindre ces dernières années que celle des primes) mais actuellement inexorable des coûts de santé deviendrait inacceptable sur le plan politique, car le pourcentage prélevé des revenus devrait forcément s'accentuer pour couvrir les déficits. Pour éviter une telle issue très impopulaire, le pouvoir politique serait tenté par toutes mesures qui permettraient une diminution des coûts à la charge de la caisse, réduisant l'étendue de la prise en charge des soins, avec pour corollaire la possible fermeture d'hôpitaux, des limitations croissantes de remboursement d'actes thérapeutiques, des listes d'attente pour les soins chirurgicaux. Pour pallier ces effets désastreux, les gens seraient amenés à conclure des assurances complémentaires privées en nombre, pour le plus grand bénéfice des caisses, permettant un accès plus large aux réseaux non étatiques, mieux gérés, en particulier les cliniques et les soins sans limitation de la liberté de choix du médecin ou de la thérapie. C'est un effet prévisible exactement inverse à la volonté affirmée des initiateurs et de la gauche en général.

Cette initiative repose sur une idéologie imprégnée de la certitude que l'Etat est toujours le mieux placé pour résoudre les problèmes. Un système centralisé, monstre appelé à redistribuer plus de 20 milliards de francs par an, pourrait ainsi voir le jour. La perception de primes liées au revenu entraînerait certainement une augmentation des coûts globaux, tout en ouvrant la porte au rationnement des prestations et à l'apparition d'une vraie médecine à deux vitesses. Il faudrait donc s'attendre à l'émergence d'un véritable cartel bureaucratique alimenté par une augmentation substantielle et inéquitable fiscalement de la charge financière pour les classes moyenne et supérieure, qui contribuent déjà pour l'essentiel au financement de la santé publique.

Nous dirons clairement non à la «caisse unique et sociale» le 11 mars prochain.

Ces conditions, nous ne lirons plus Balzac, qui, selon certains élèves, «utilise trop de mots». «L'école doit viser la meilleure intégration possible de tous les élèves». Une intégration à quoi? Tous les élèves doivent-ils démontrer la même maîtrise du français? Ne faut-il pas ici condamner tous les élèves à la médiocrité et les exposer aux reproches de leurs formateurs? L'existence de trois voies dans l'école vaudoise permettrait d'assurer diverses sortes de maîtrises de la langue en fonction des exigences professionnelles et des projets individuels ou familiaux. Un employé de commerce a d'autres besoins qu'un étudiant en lettres. On peut satisfaire aux exigences des matières d'apprentissage et à celles des professeurs d'université à condition que l'on cesse d'imposer les mêmes objectifs à des esprits différents.

L'enseignement du français est, selon Mme Lyon, un «défi». Son article nous donne l'impression qu'elle ne désire pas vraiment le relever. Ses preuves à «Maîtrise du français» implique que l'on s'intéresse sur la «démocratisation» de l'enseignement. Comme l'a laissé entendre Mme Sandoz, il faudrait mesurer la valeur des diplômes décernés, se demander pourquoi on raconte aux étudiants qu'ils maîtrisent toujours mieux la langue alors que ce n'est pas vrai. En voilà un «défi»! Nous doutons que nos politiciens aient envie de s'y mesurer.

JACQUES PERRIN

« Il y a des valeurs communes...»

...sur la base desquelles les hommes et les nations peuvent se renconter et élaborer un monde régi par le respect des différences et des religions.. Il ne saurait y avoir de paix mondiale sans la paix entre les religions». Ce sont les paroles que M^{me} Calmy-Rey a adressées au théologien Hans Küng, qui recevait récemment à Cologne le prix Lew Kopkelev; ce dernier, nous apprend *Le Temps* du 4.12.2006, fut un dissident russe «engagé toute sa vie pour le respect de la dignité humaine et contre la violence».

M^{me} Calmy-Rey dit bien *la paix*, et même la paix *mondiale*, exigence de tous les pacifistes, alors que l'histoire n'a jamais connu que *des paix singulières*, passagères, limitées aux conditions qui les ont fait naître; cette utopie est largement répandue, partagée par les institutions internationales. Mais sa généralisation n'est pas une preuve de sa vérité. «Les grandes bêtises, disait un observateur au sujet des guerres de Yougoslavie et de l'attitude de l'Europe, se sont toujours faites à l'unanimité».

Pour Hans Küng, il s'agit plus précisément de paix entre les religions, autrement dit d'une question non pas d'abord pratique (bien que, dans son discours, il ait attaqué la politique de G. Bush «comme une politique de puissance plutôt que fondée sur le respect des Conventions de Genève et des droits de l'homme») mais une question de nature spirituelle ou philosophique.

Dans un entretien récent avec deux interlocuteurs, Maurice Bellet, prêtre, théologien et philosophe, et Pierre Magnard, philosophe et penseur chrétien, Alain Finkielkraut se pose cette même question, en relation avec sa propre position, qui est celle d'un incroyant, attaché aux conceptions des Lumières. La parenté de celles-ci avec les «valeurs communes» évoquées par M^{me} Calmy-Rey est patente: «respect des différences», «respect de la dignité humaine», «lutte contre la violence»; elles prennent appui toutes deux sur la fonction critique universelle de la raison humaine. Mais les Lumières, à l'époque de leur naissance et de leur diffusion, avaient un caractère combatif et confiant dans leur mission; elles considéraient les différences de croyances, de mœurs, de droits, comme des signes de superstition et d'une ignorance destinée à disparaître du fait de sa vacuité; Kant estimait cette survie à un siècle encore, avant le règne de l'homme rationnel, libre, d'une conscience transparente à lui-même; il n'y avait qu'à attendre sans impatience jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Or, après deux siècles, et non

considération qu'on doit avoir les uns pour les autres. Il faut avoir conscience aussi que, de la mort, comme de Dieu, on ne peut pas parler; aucune science humaine, aucune religion ne peut dépasser cette défaite de l'imagination et du rationnel; cela rend vainne toute contestation doctrinale; la foi est aveugle ici, elle ne peut consister qu'à s'engager sur un chemin d'amour envers les autres, c'est cette persévérance qui est la foi elle-même. «Dieu de meure radicalement au-delà de toute saisie des sens ou de l'esprit. La "preuve" la plus nette de l'amour de Dieu pour nous, c'est nous qui nous la donnons, dans la mesure même où nous aimons Dieu et désirons sa présence, tant il est vrai que son amour est toujours premier, et que seul il est créateur du nôtre et source de notre réponse.» (St Bernard).

Cependant, un fait demeure, celui de la violence de l'Islam, du caractère absolu du Coran, qui est parole de Dieu, et non parole sur Dieu; il rend toute critique impossible; or, celle-ci est nécessaire pour dépasser l'antagonisme et les incompréhensions réciproques. De plus, la formulation de la foi, le dogme, bien qu'on puisse le distinguer du mouvement subjectif de la foi (lequel peut être commun aux croyants de religions différentes), n'est pas sans relations avec ce dernier; un dogme qui exprime dans sa dimension de mystère la relation de la créature au Créateur engendre une foi probablement différente que celle qui assure G. Bush de sa victoire sur l'axe du mal.

Décidément, le religieux a-dogmatique ne peut satisfaire les exigences d'une religion traditionnelle, attachée à l'écrit et à la réflexion théologique. Il ne satisfait pas mieux les athées, rationalistes ou partisans des Lumières. Régis Debray, quant à lui, qui se réclame aussi de la raison, constate qu'il n'y a pas de collectivité humaine sans quelque croyance, sans une référence extérieure, mais il imagine que l'on peut inventer un nouveau sacré, et il définit celui-ci comme ce qui légitime le sacrifice et interdit le sacrilège. Or, doit-on répondre, c'est un sacrilège de

porter la main sur le sacré; il ne peut donc être à la disposition de l'homme, cela n'a pas de sens. «Entre deux saillies, dit Debray, il faut choisir la moindre. Pour ma part, ce serait la saillie républicaine, qui est un bon équilibre entre les droits de la personne et les devoirs collectifs... La laïcité doit être sacralisée, donc faire l'objet de règlements, d'interdits, de sanctions, et donc de lois» ! C'est mettre le sacré entre les mains de l'Etat, et créer un nouveau totalitarisme inquisiteur.

L'universalisme de la relation interpersonnelle ne plaît pas davantage à A. Finkielkraut; le risque est de cacher le fond de sa pensée, c'est l'oubli de soi, jusqu'à perdre sa personnalité, son identité; en matière d'éducation, ce travers a déjà nui à l'expression culturelle, car la solution du chemin vers l'autre dédaigne la culture, l'humanisme oblige au contraire à «assumer un héritage», à «venir de quelque part». Et ce serait un mensonge que d'escamoter l'histoire d'où l'on est issu, la diversité des religions, le fait de l'Islam, et les infidélités du passé. «La culture est en train de disparaître de l'Europe».

Enfin, il y a l'incroyance en tant que telle, exprimée ici en termes particulièrement pathétiques par Alain Finkielkraut: «Il y a ceux qui croient à la vie éternelle, et ceux qui, comme moi, croient à la mort. Ceux-là n'ont pas de consolation; pour eux, il n'y a pas de religion...» Et: «Aujourd'hui, l'incroyant n'a plus la suffisance des Lumières, mais il vit son incroyance comme une certitude absolue, dans l'humilité et la douleur. C'est là qu'il y a quelque chose d'insurmontable. La religion ne pourra jamais m'atteindre...»

Il n'y a pas de réponse rationnelle à une telle déclaration.

Pour revenir à notre sujet, constatons les difficultés pour imaginer, même en-dehors de toute réalisation, l'idée d'une entente et d'une paix universelle.

GEORGES PERRIN

Le Coin du Ronchon

L'information équitable

Prenez enfin *Mise au Point*, le manfesté socialiste du dimanche soir sur la TSR. On a parfois l'impression que les réalisateurs sont obsédés par la dénonciation des méchants patrons et de leurs pratiques scandaleuses à l'égard de leurs pauvres employés. La dernière émission nous a démontré qu'il n'en était rien: ce sont les responsables vaugeois du syndicat UNIA qui ont été mis cette fois sur la sellette, coupables... de s'être comportés comme de méchants patrons en licenciant une de leurs pauvres employées «pour motifs économiques» ! Il est vrai que les syndicats, contrairement à la télévision d'Etat, ne sont pas financés par une redevance obligatoire.

Et pourtant, on continue d'accuser les médias de ne pas faire correctement marquer, que certaines équipes de la TSR sont capables de quitter Genève pour réaliser des reportages dans les autres cantons romands.

LE RONCHON

¹ Cela prouve aussi, et c'est encore plus

marqué, que certaines équipes de la TSR sont capables de quitter Genève pour réaliser des reportages dans les autres cantons romands.

Vulgarité mimétique

La plupart des Français vont au concert pour le plaisir de s'entendre applaudir, de préférence avec frénésie, dans un rythme qui exige le bis, quelle que soit la qualité des musiciens ou des musiques que l'on a entendus. Depuis un certain temps déjà, nos publics sont affectés par cette funeste, cette déplorable, cette vulgaire manie. Il suffit que l'un commence au dixième rang, et aussitôt son lâche voisin, au lieu de l'interrompre, paraît ne pas se sentir de joie à pouvoir l'imiter, un peu plus fort. Et c'est le désastre. Le concert devient une claque mécanique, et l'artiste, devant la foule mimétisée qui n'applaudit plus

On critique souvent la partialité des médias, leur tendance trop marquée à la gauche. C'est injuste. Ne voit-on pas de nombreux journalistes et autres amuseurs publics se donner la peine de démontrer quotidiennement leur respect d'une parfaite équité?

Prenez les *Guignols de l'info*, sur Canal Plus. On les soupçonne de soutenir la gauche. C'est injuste, car les auteurs de ces saynètes satyriques se montrent autant des politiciens de droite – accusés d'être trop à droite – que de gauche – vilipendés parce qu'ils ne sont pas assez à gauche. N'est-ce pas équitable?

Prenez le téléjournal de la Télévision suisse romande, le jour où l'UDC et les écologistes ont tenu leurs congrès respectifs. Les deux manifestations ont été équitablement relayées, celle de l'UDC en première position – avec quelques gros plans appuyés sur des personnes âgées immobiles – et celle des Verts en second, où l'on voyait s'affirmer quelques élus jeunes et dynamiques.

D. LAUFER